

S O M M A I R E

A - STRUCTURE ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE

TRAITÉS EUROPÉENS	A10
■ Traité de Rome	A10
■ Traité de Maastricht	A11
■ Traité d'Amsterdam	A12
■ Traité de Nice	A13
■ Code européen des personnes	A14
■ Charte sociale européenne	A15
■ Jurisprudence de la CJCE	A16
■ Constitution Européenne	A17
INTERVENANTS INSTITUTIONNELS	A20
■ Schéma institutionnel de l'Union Européenne	A20
■ Conseil de l'Union Européenne	A21
■ Commission de l'Union Européenne	A22
■ Commission administrative pour la sécurité sociale des travailleurs migrants	A23
■ Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants	A24
■ Comité Economique et Social Européen	A25
■ Influence d'institutions extérieures à l'Union Européenne	A26
SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE UTILISÉ	A30
■ Système de Sécurité Sociale universel ou d'assurance	A30
■ Systèmes contributifs ou non contributifs	A31
■ Prestations en nature	A32
■ Prestations en espèces	A33
■ Ayants droit	A34
PAYS PARTIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN	A40
■ Liste actuelle des pays de l'EEE (avec date de rattachement)	A40
■ Pays ayant intégré récemment l'Union Européenne	A41
■ Accord de coopération entre la Suisse et l'Union Européenne	A42

B - RÈGLEMENT CE N° 1408-71

CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL

B10

- Ressortissants des Etats membres en circulation au sein de l'EEE B10
- Travailleurs salariés B11
- Travailleurs non-salariés B12
- Travailleurs ruraux, frontaliers, saisonniers B13
- Fonctionnaires et assimilés B14
- Membres de famille et survivants B15
- Régime de sécurité sociale B16

CHAMP D'APPLICATION MATÉRIEL

B20

- Prestations : définitions B20
- Prestations prévues par les branches de sécurité sociale des Etats membres B21
- Prestations nationales sous condition de résidence B22
- Revalorisation et cumul des prestations B23
- Législations applicables : définitions B24
- Compatibilité de la réglementation communautaire avec les conventions bilatérales de sécurité sociale B25
- Assurance volontaire B26
- Allocation de chômage B27

COORDINATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES

B30

- Objectifs du Règlement CE n° 1408-71 B30
- Egalité de traitement avec les travailleurs nationaux B31
- Totalisation des périodes d'assurance et d'emploi B32
- Affiliation unique auprès du pays d'activité B33
- Première exception : détachement temporaire des travailleurs salariés B34
- Seconde exception : activité temporaire des travailleurs non-salariés B35
- Troisième exception : exercice d'activités dans plusieurs Etats membres B36
- Affiliation des gens de mer B37
- Unicité de la législation liée à un seul Etat membre B38

C - PRESTATIONS MALADIE - MATERNITÉ - ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

MALADIE ET MATERNITÉ

C10

- Bénéfice des prestations dans l'État d'affiliation pour les travailleurs salariés C10
 - *Formulaire E104 - Totalisation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence* C10.1-C10.2
- Séjours temporaires dans un autre État que l'État d'affiliation C11
 - *Carte Européenne d'assurance maladie remplaçant les formulaires E111 et E128* C11

■ Résidence dans un État membre autre que le pays d'affiliation	C12
- <i>Formulaire E106 - Droit aux prestations en nature de l'assurance maladie-maternité dans le cas des personnes qui résident dans un autre pays que le pays compétent</i>	C12.1-C12.2
- <i>Formulaire E109 - Inscription des membres de la famille du travailleur salarié ou non-salarié et la tenue des inventaires</i>	C12.3-C12.4
■ Prestations en espèces de l'assurance maladie-maternité	C13
- <i>Formulaire E115 - Demande de prestations en espèces pour incapacité de travail</i>	C13.1-C13.2
- <i>Formulaire E116 - Rapport médical en cas d'incapacité de travail</i>	C13.3-C13.4
- <i>Formulaire E117 - Octroi de prestations en espèces en cas de maternité ou d'incapacité de travail</i>	C13.8
- <i>Formulaire E118 - Notification de non reconnaissance ou de fin d'incapacité de travail</i>	C13.6-C13.7
■ Chômeurs et membres de la famille	C14
■ Demandeurs de pensions ou de rentes et membres de leur famille	C15
■ Régime applicable en cas de pluralité de régimes dans le pays de résidence ou de séjour	C16

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES **C20**

■ Prestations en nature - Droit aux prestations	C20
■ Formalités : documents et attestations	C21
■ Séjours hors de l'État compétent	C22
■ Prestations pour maladie professionnelle si l'intéressé a été exposé au même risque dans plusieurs États membres	C23
■ Calcul des prestations en espèces	C24
■ Aggravation d'une maladie professionnelle indemnisée	C25
■ Appréciation du degré d'incapacité en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle survenus antérieurement ou postérieurement	C26

D - VIEILLESSE - INVALIDITÉ - DÉCÈS

VIEILLESSE **D10**

■ Droit à pension dans le cadre de l'EEE	D10
■ Totalisation des périodes d'assurance ou de résidence et assimilées	D11
■ Calcul de la pension dans le cadre de l'EEE	D12
■ Assurance volontaire superposée à l'assurance obligatoire	D13
■ Exemples de calcul	D14
■ Liquidations successives	D15
■ Exemples de liquidations successives	D16
■ Demande de retraite	D17
■ Formulaires (spécimens) - Demande de retraite	D18
- <i>Formulaire E202 - Instruction d'une demande de pension vieillesse</i>	D18-D18.5
- <i>Formulaire E207 - Renseignements concernant la carrière de l'assuré</i>	D18.6-D18.7
- <i>Formulaire E210 - Notification de décision à une demande de pension</i>	D18.8-D18.9
- <i>Formulaire E211 - Récapitulation des décisions</i>	D18.10
■ Prélèvements sur les pensions françaises (CSG-CRDS-Cotisation d'assurance maladie)	D19

INVALIDITÉ**D20**

- Définitions D20
- Invalidité de type A D21
- Invalidité de type B D22
- Incapacité de travail suivie d'invalidité - Législation de type A D23
- Aggravation d'une invalidité D24
- Liquidations particulières d'une pension d'invalidité D25
- Instruction des dossiers - Demande de prestations D26

DÉCÈS**D30**

- Totalisation des périodes de résidence ou d'assurance D30
- Calcul des pensions D31
- Cas particuliers D32
- Liquidation des pensions, cumuls, revalorisations D33
- Allocations de décès D34

E - CHÔMAGE - PRESTATIONS FAMILIALES - PRESTATIONS POUR ORPHELINS**CHÔMAGE****E10**

- Ouverture du droit E10
- Calcul des prestations E11
- Chômeurs se rendant dans un État membre autre que l'État d'affiliation E12
- Régime expatrié de l'assurance chômage E13
- Démarches nécessaires pour bénéficier des prestations chômage E14
- *Formulaire E301 - Attestation périodes à prendre en compte* E14.2
- *Formulaire E303 - Attestation maintien du droit aux prestations* E14.3

PRESTATIONS FAMILIALES**E20**

- Ouverture du droit aux prestations E20
- Annexe VI - Règlement CE n° 1408-71 E21
- Modalités particulières d'application des législations de certains États membres*
- Formalités et documents à produire E22

PRESTATIONS POUR ORPHELINS**E30**

- Définitions E30
- Attribution des prestations E31

F - ADRESSES UTILES

- Protection sociale
- Ambassades

F1.1

F2.1

G - INDEX ALPHABÉTIQUE

